



SYNTEF-CFDT

Syndicat National Travail Emploi Formation

Le secrétaire général adjoint du SYNTEF-CFDT

A

M. Pierre RICORDEAU
Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

Paris, le 19 février 2016

Monsieur le Secrétaire général,

Au nom des représentants du personnel CFDT du corps des administrateurs civils des ministères sociaux, dont la représentativité a été largement confirmée lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014 avec 75% des suffrages exprimés, j'appelle votre attention sur la situation qui est faite à nos collègues sur les points suivants.

A la suite de l'entretien que vous nous avez accordé le 22 avril 2015 en vue d'initier un groupe de travail sur les parcours professionnels des administrateurs civils, des travaux ont pu voir le jour enrichis par le travail conjugué de nos représentants et des responsables de la DRH. Ces travaux, attendus de la part de nos collègues, doivent être poursuivis et approfondis au cours de ce premier semestre.

Je constate, pour autant, que cette démarche s'est heurtée à l'incapacité du secrétariat général de pouvoir communiquer, tant à nos représentants administrateurs civils qu'à nous-mêmes, les éléments constitutifs du plan managérial de l'encadrement supérieur prévu par la circulaire n°5794/SG du Premier ministre du 10 juin 2015 relative à la gestion des cadres et au management dans la fonction publique de l'Etat, avant leur transmission à la DGAFP, ni même postérieurement, puisqu'à ce jour nous n'avons toujours rien reçu.

Cette position reste pour nous incompréhensible eu égard à l'état d'esprit dans lequel nos représentants ont souhaité œuvrer avec vos cadres dans un esprit coopératif et respectueux de la place et du rôle de chacun. Je demande que cette demande d'information soit suivie d'effet dès que possible et ce de manière à ce que nous puissions réagir, avant que le plan ne soit entériné.

Dans l'attente de cette communication, je tiens à vous faire part de notre préoccupation quant à la situation qui continue à être faite à un nombre croissant d'administrateurs civils en attente d'affectation sur des emplois correspondant à leurs compétences professionnelles, notamment pour celles et ceux qui sont en retour de mobilité - parfois prolongée - ou en dernière partie de carrière.

Cette situation est d'autant plus exacerbée qu'à l'inverse du discours tenu notamment en CAP sur les possibilités de poursuite de parcours des administrateurs civils sur des emplois en service déconcentré, l'examen récent des nominations effectuées sur des emplois DATE ou assimilés dans les DRDJSCS, les DI-R-ECCTE et les ARS conclut à la réduction du nombre des administrateurs civils sur des emplois équivalents. Nous sollicitons donc un point d'information sur les conditions de prise en compte des candidatures émanant d'administrateurs civils sur ces emplois.

Enfin, j'appelle votre attention sur le respect des dispositions de l'article 4 du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, dès lors qu'aucune réponse n'a été apportée à nos élus concernant le respect du seuil des 50 % d'emplois fonctionnels normalement réservés aux membres du corps des administrateurs civils.

A ce jour, nous voulons nous refuser à interpréter ce silence comme l'expression d'un manquement aux obligations fixées par voie réglementaire. La situation ainsi créée conduit à s'interroger sur la volonté de donner, dans les administrations centrales et les services déconcentrés des ministères sociaux la place qui devrait être la leur, au regard du statut et des compétences qui sont les leurs. Aussi, je vous serai reconnaissant de bien vouloir nous faire un état exhaustif, administration par administration des conditions de respect des dispositions précitées.

Sur l'ensemble des points évoqués, je vous demande de réserver une audience à nos représentants dans les meilleurs délais qu'il vous sera possible d'observer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Pour le Bureau National
SYNTEF-CFDT
Le Secrétaire Général Adjoint



Luc DURAND